

Cahier du suivi des résolutions adoptées à l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024



**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

5185, rue Rideau
Québec (Québec) G2E 5S2
www.spfrq.qc.ca
Facebook @spfrq

Téléphone : 418 872-0770
Télécopieur : 418 872-7099
Courriel : spfrq@quebec.upa.qc.ca



Table des matières

Les résolutions faisant partie de ce cahier ont été adoptées par les membres du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec lors de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024.

1- Pour une plus grande démonstration du mécontentement des propriétaires forestiers	3
2- Pour la création d'un comité consultatif sur la forêt privée dans chacune des MRC	4
3- Pour la mise en valeur de la forêt privée dans la production d'énergie alternative et la lutte contre les changements climatiques	5
4- Pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers	6

1- Pour une plus grande démonstration du mécontentement des propriétaires forestiers

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De durcir le ton face au gouvernement afin d'exprimer haut et fort le mécontentement des propriétaires forestiers.

SUIVI

La résolution a été transférée à la Fédération des producteurs forestiers du Québec. Les positions provinciales de l'organisation sont exprimées plus fermement dans les différents outils de communication.

Le mécontentement s'illustre de plusieurs façons dans le ton utilisé par les propriétaires forestiers eux-mêmes puis dans le ton de la communication effectuée par l'organisation auprès des différentes instances gouvernementales et municipales.

2- Pour la création d'un comité consultatif sur la forêt privée dans chacune des MRC

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration :

- ❖ De demander aux MRC sur le territoire du SPFRQ de créer un comité consultatif sur la forêt privée afin d'aborder les enjeux des propriétaires forestiers.

SUIVI

Les premières demandes ont été adressées dans la MRC de Portneuf, Lotbinière et La Jacques-Cartier.

- La MRC de Portneuf a accepté la demande de créer une instance de consultation spécifique à la forêt privée.
- La MRC de Lotbinière a déjà prévu dans son plan de développement de la zone agricole la création d'une table forêt afin de traiter des enjeux des producteurs forestiers.
- La MRC de la Jacques-Cartier a refusé la demande.

Le Syndicat a demandé à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) la création d'un comité consultatif sur la forêt privée et cette dernière a refusé par manque de ressources.

Le Syndicat a réitéré sa demande à la CMQ en collaboration avec l'Agence des forêts privées de Québec et les groupements forestiers de Québec-Montmorency et Portneuf dans la révision de son plan métropolitain d'aménagement et développement.

Sur le territoire de la MRC de Bellechasse, il y a déjà un comité regroupant les partenaires de la forêt privée qui ont analysé puis recommandé différentes améliorations à leur règlement sur l'abattage d'arbres, mais la MRC ne semble pas coopérer.

Les autres MRC seront sollicitées au cours de la prochaine année.

3- Pour la mise en valeur de la forêt privée dans la production d'énergie alternative et la lutte contre les changements climatiques

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De demander au Gouvernement de supporter financièrement la récolte de biomasse en forêt privée.
- ❖ De faire la promotion de la biomasse forestière pour la production d'énergie alternative auprès des instances municipales et gouvernementales.
- ❖ De créer un comité d'étude sur le rôle actuel et potentiel de la forêt privée dans la lutte contre les changements climatiques.

SUIVI

Le Syndicat a transmis cette résolution à la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui l'a présentée à son assemblée générale annuelle.

Une capsule vidéo a été réalisée par *Le goût du territoire* avec le financement du Syndicat en collaboration avec l'Agence des forêts privées de Québec et la microbrasserie La Souche sur le potentiel du chauffage à la biomasse forestière et le nouveau Centre d'expertise provinciale sur le chauffage à la biomasse à Saint-Marc-des-Carrières

Le Syndicat a également participé aux journées portes ouvertes du nouveau centre d'expertise.

Le Syndicat participera en 2025 à titre de représentant de la Fédération des producteurs forestiers du Québec au comité aviseur sur le démarrage du centre d'expertise énergie-biomasse avec des représentants de divers ministères et du monde municipal.

4- Pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers

L'assemblée générale annuelle 2024 du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec demande :

Au conseil d'administration et à la Fédération des producteurs forestiers du Québec :

- ❖ De négocier des compensations à la hauteur des contraintes vécues par les propriétaires forestiers qui aménagent leur forêt.

SUIVI

Le Syndicat a transmis cette résolution à la Fédération des producteurs forestiers du Québec.